

COMPTE RENDU SEANCE

Du jeudi 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 19 janvier à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian.

Absents : LECUTIER Jean-Marc ; RUIZ Benoit.

Absents donnant procuration :

MONJAL Mathilde donne procuration à MILHET Benoit

TONON Yannick donne procuration à BERNA Martine

Secrétaire de séance :

KAMILLE Abou-kanh, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 octobre 2022 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement.**

Vu l'indisponibilité de Madame THOMAZE Agnès,

Le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un remplacement d'un agent indisponible pour une durée de 8 jours.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Mise en place du RIFSEEP**

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Le maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité :

- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté sur la délibération ;
- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2023.

- **Renouvellement du contrat de location de Mr PETZEV.**

Le conseil municipal accepte le renouvellement du bail à Mr PET'ZEV Ilko pour une durée de 1 an et pour un loyer de 150€ mensuel.
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Plan de financement « travaux Militarial ».**

La Bastide du Fort qui abrite le musée « Le Militarial » appartient à la commune de Boissezon. La commune doit effectuer des travaux de rénovation dans le bâtiment qui abrite cette association ainsi que l'agencement d'une salle.

Mme Le Maire propose un devis pour un total HT de 40 486,24 €

Plan de financement :	
DETR 2023	45%
CACM	27,50%
Autofinancement (commune)	27,50%

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement.

- **Location de la salle polyvalente.**

Mme Le Maire explique au conseil qu'il y a eu divers problèmes suite à la location de la salle polyvalente aux habitants de la commune en soirée en raison de nuisances sonores.

C'est pourquoi Mme Le Maire propose au conseil de ne plus louer la salle polyvalente en soirée. Toutefois, pour les habitants ayant leur résidence principale sur la commune

- les locations en journée seront maintenues après avis favorable d'une commission et au plus tard jusqu'à 23h00.

- le tarif de la salle est de :

200 € la salle plus la cuisine

150 € la salle seule

Entre le 1 octobre et le 30 avril il y a un supplément de 50€ pour les frais de chauffage.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- **Tarifs de vente appliqués concernant la création de la régie : « Vente de céramique du moulin ».**

Mme Le Maire propose au conseil municipal la mise en place des tarifs de vente appliqués concernant la régie « Vente de céramique du moulin ».

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

La séance est levée à 20h00